

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente ne s'appliquent qu'aux ventes conclues par REVERCHON et le client. Elles annulent et remplacent toute disposition antérieure et sont modifiables sans préavis. Elles s'appliquent intégralement et sans réserve dès la commande et priment sur les conditions générales d'achat des clients. Le fait que REVERCHON ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation de sa part à se prévaloir ultérieurement de l'une desdites conditions.

COMMANDES

Les commandes, nécessairement écrites, doivent comporter la dénomination sociale ou l'identité précise de l'acheteur ainsi que la désignation exacte des spécifications, quantités et dimensions des produits commandés. Les catalogues, documents techniques et publicitaires de REVERCHON n'ont pas de caractère contractuel et ne peuvent pas être considérés comme une offre ferme. *Les commandes sont réputées fermes dès réception par REVERCHON. REVERCHON n'est liée par les commandes passées dans les conditions ci-dessus qu'après confirmation écrite de sa part, par accusé de réception de commande, comportant son acceptation des spécifications, quantités, prix et délais de livraison.*

Les commandes exécutées sur les spécifications particulières de l'acheteur relèvent de sa responsabilité au titre des spécifications fournies.

En cas de pénurie, le fournisseur répondra aux commandes en fonction de leur ordre d'arrivée et dans la mesure de ses disponibilités

ENLEVEMENT / LIVRAISON

Le client ou son transporteur sont seuls responsables du chargement de la marchandise enlevée dans les différents ateliers de REVERCHON. En aucun cas la responsabilité de REVERCHON ne peut être engagée au titre du chargement, du déchargement ou du transport des marchandises.

Les éventuelles erreurs de fabrication qui seraient constatées et dénoncées ultérieurement mais dans la limite de *quinze jours* de l'enlèvement ou de la livraison, ne peuvent obliger REVERCHON au-delà du seul remplacement des produits mis en cause, après récupération de ceux-ci, tous autres frais et préjudices demeurant exclus. Les produits ainsi remplacés redeviennent la propriété de REVERCHON de plein droit.

Les délais de livraison n'étant fournis qu'à titre indicatif, les retards ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers REVERCHON, qu'elle qu'en soit la cause.

Lors d'une livraison, les personnel et véhicules de REVERCHON ne peuvent être retenus sur un chantier au-delà d'une durée raisonnable. Dans le cas contraire, des frais supplémentaires seront facturés.

PRIX - PAIEMENT

Les produits sont fournis au prix en vigueur au moment de la passation de la commande exprimés en euros et tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande; tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des produits ou des services. Sauf convention particulière, les prix s'entendent nets, transport non compris, hors taxes sur la base des tarifs communiqués à l'acheteur.

Sauf conditions particulières, toute marchandise doit être réglée avant son enlèvement ou sa livraison. Tout retard de paiement à l'échéance, quelle qu'en soit la cause, entraînera l'exigibilité immédiate et de plein droit de l'intégralité des sommes dues, quelles que soient les échéances ou facilités de paiement consenties. Les sommes dues porteront en outre intérêt de plein droit et sans mise en demeure préalable, au taux conventionnel hors taxe de 1,5% par mois de retard. En outre, à titre de clause pénale, l'acheteur sera de plein droit redevable d'une pénalité de retard égale à 5 fois le taux d'intérêt légal. Le versement d'un acompte lors du passage ou de la fabrication de la commande lie définitivement le client. En conséquence, si le client renonce à l'exécution de sa commande ou ne vient pas la retirer dans un délai de trois mois; le contrat se trouvera résilié de plein droit et les acomptes versés seront acquis à REVERCHON à titre d'indemnité, le produit deviendra de plein droit propriété de REVERCHON.

RESERVE DE PROPRIETE

LES BIENS VENDUS RESTENT LA PROPRIETE DE REVERCHON JUSQU'AU PAIEMENT INTEGRAL PAR L'ACHETEUR DU PRIX ET DE SES ACCESSOIRES.

TOUTEFOIS, LES RISQUES DE PERTE ET DE DETERIORATION DES MARCHANDISES AINSI QUE LES DOMMAGES QU'ILS POURRAIENT OCCASIONNER SONT TRANSFERES A L'ACHETEUR DES LA SORTIE DES ENTREPOTS DE REVERCHON.

L'acheteur s'engage donc à assurer ces marchandises dès le transfert des risques, contre tous risques de vol, pertes ou dommages quelconques, pour une valeur au moins égale à leur prix et ses accessoires.

GARANTIES :

En raison de leur fragilité les produits verriers ne sont pas garantis contre la casse et les rayures.

La garantie de REVERCHON au titre des vices cachés est exclue à l'égard de tout professionnel de même spécialité et notamment des revendeurs de ses marchandises. Les actions à raison d'un vice caché ne peuvent être intentées que dans un délai de trois mois à compter de l'apparition des désordres.

REVERCHON ne prendra à sa charge le remplacement des fournitures présentant une erreur dans la livraison ou un vice apparent que si ce vice ou cette erreur est signalé avant la mise en œuvre du produit et au plus tard dans les 8 jours de la livraison. La garantie de REVERCHON est limitée au remplacement ou à la réparation des marchandises reconnues défectueuses, à l'exclusion des accessoires fournis par des tiers et de toute indemnisation pour quelque préjudice que ce soit (notamment frais de manipulation, dépose, transport, repose, pénalités de retard...). Reverchon ne pourra être tenue responsable lors de la mise œuvre de produits présentant un vice apparent.

REVERCHON ne peut être tenue pour responsable de dommages indirects ni de dommages résultant de l'usure normale ou de l'usage, d'une mauvaise manipulation et/ ou d'une mauvaise utilisation finale d'un produit (non respect des normes de pose, conditions de stockage ou transport inadaptées par exemple). En général, REVERCHON ne peut être tenue responsable des dommages causés par l'acheteur ou un tiers.

Les notices de pose de nos produits sont à la disposition de nos clients qui doivent les réclamer à nos services commerciaux au cas où ils ne les auraient pas reçus. Il appartient toutefois à nos clients de donner à leurs propres clients les conseils d'usage et d'entretien de nos produits. Toutes les prescriptions de pose et conseils techniques contenus dans nos différentes notices sont destinées à des professionnels qui sont seuls à même d'apprécier si ces prescriptions peuvent s'appliquer telles qu'elles ou si elles doivent être adaptées ou complétées selon les impératifs du chantier et les règles professionnelles existantes.

La teinte du verre pouvant varier selon la période de production, REVERCHON ne peut pas garantir la même teinte d'une livraison sur l'autre. De plus, les échantillons ne sont fournis qu'à titre indicatif de l'aspect final du produit.

Le travail à façon ne sera réalisé qu'exceptionnellement, après accord, et sera exécuté aux risques et périls du client sans que REVERCHON puisse être tenue responsable de quelque façon que ce soit. De même, REVERCHON ne peut être tenue pour responsable en cas de détérioration, perte ou casse de tout objet laissé dans ses ateliers, en vue d'être utilisé comme gabarit en fabrication, ou non retirés après un délai de 8 jours.

CONTESTATIONS :

LES LITIGES ET CONTESTATIONS SERONT DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, MEME EN CAS DE PLURALITE DE DEFENDEURS OU D'APPEL EN GARANTIE.